COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GÉMOZAC
& de La Saintonge Viticole

Procès-verbal du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du jeudi 28 mai 2026 à 18h00
Salle des fêtes de Gémozac

Présents : Philippe KLÉBER, Nadine BONDON (Berneuil), Dominique FRADIN (Cravans), Loïc GIRARD, Monique BELIS, Thierry AUDEBERT, Sylvie RABET-LARGE (Gémozac), Régis MASSIAS (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE, Bruno VOLLETTE (Meursac), Thierry GEORGEON, Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Philippe SOULISSE, Sylvie VIGNAUD (Rioux), Christelle HURTADO, Patrice SOITEL (Saint-André de Lidon), Alain GUÉRIN (Saint-Simon de Pellouaille), Cyril ARRIVÉ (Tanzac), Elise BRÉMONT (Tesson), Brigitte CHOLLET (Thaims), Anaïs BERTET (Thézac), Francis LUDWIG (Villars-en-Pons) et Jean GEAY (Virollet).

Absents excusés : Sandra COUDRET (Cravans – pouvoir donné à M. Dominique FRADIN), Xavier COLLIGNON (Gémozac), Pascal LAVERGNE (Rétaud – pouvoir donné à M. Loïc GIRARD), Marie-Line CHAUVET (Rétaud – pouvoir donné à M. Jean-Michel CHATELIER), Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Laurent MORICHON (Tesson – pouvoir donné à Elise BRÉMONT), Bruno TAPON (Thaims).

Madame Monique BELIS est nommée secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du Conseil Communautaire du 21 avril 2026.

Le procès-verbal est **adopté à l'unanimité.**

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 avril 2026.
- Compte Financier Unique 2025 du budget principal et des budgets annexes.
- Décisions modificatives 2026 du budget principal et des budgets annexes.
- Achat d'un véhicule à la commune de Gémozac.
- Tarifs 2026 :
    - redevances Ordures Ménagères et Professionnelle
    - piscines.
- Adhésion au prélèvement unique pour la crèche, le service d'aide à domicile et les redevances Ordures Ménagères et Professionnelle.
- Subventions aux associations.
- Autorisation du Président à signer les conventions avec les associations et autres organismes.
- Voirie :
    - Fonds de concours versés par les communes.
    - Classement en voirie communautaire : communes de Berneuil et Thaims.
- Répartition de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEIT-LD).
- Charte partenariale avec le Service de Gestion Comptable de Royan portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.
- Agence France Locale : octroi de la garantie à certains créanciers.
- Composition de la Commission d'Appel d'Offres.
- Commission Intercommunale des Impôts Directs : proposition de membres.
- Charentes Tourisme : convention de partenariat 2026-2028 - Stratégie œnotouristique des Charentes.
- Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique de Nouvelle-Aquitaine : convention de partenariat pour l'accompagnement des agriculteurs biologiques.
- Chambre d'agriculture interdépartementale Charente Maritime – Deux Sèvres : convention annuelle de partenariat pour l'accompagnement des agriculteurs et des porteurs de projet dans le cadre du PAT
- Compte-rendu des délégations au Président.
- Questions diverses.

Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget principal et budgets annexes

Le résultat de l'exercice est ventilé entre la section d'investissement et la section de fonctionnement.

Budget principal

Section de fonctionnement :		
	Dépenses 2025 :	6 473 438,86 €
	Recettes 2025 :	7 275 766,28 €
Résultat de l'exercice :		802 327,42 €
Résultat reporté :		939 955,84 €
Résultat cumulé :		**1 742 283,26 €**
Section d'investissement :		
	Dépenses 2025 :	2 316 676,59 €
	Recettes 2025 :	1 740 872,67 €
Résultat de l'exercice :		-575 803,92 €
Résultat reporté :		2 656 265,77 €
Solde des RAR 2024/2005		**- €**
Résultat cumulé :		**2 080 461,85 €**

Monsieur Jean GEAY, président de séance, soumet au vote le compte financier unique 2025 du budget principal qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Zones d'activités

Section de fonctionnement :		
	Dépenses 2025 :	987 702,11 €
	Recettes 2025 :	1 018 310,79 €
Résultat de l'exercice :		30 608,68 €
Résultat reporté :		1 378 187,27 €
Résultat cumulé :		**1 408 795,95 €**
Section d'investissement :		
	Dépenses 2025 :	994 983,48 €
	Recettes 2025 :	933 512,40 €
Résultat de l'exercice :		-61 471,08 €
Résultat reporté :		-934 415,40 €
Solde des RAR 2024/2005		**0,00 €**
Résultat cumulé :		**-995 886,48 €**

Monsieur Jean GEAY, président de séance, soumet au vote le compte financier unique 2025 du budget annexe Zones d'Activités qui est adopté à l'unanimité.

CA Budget annexe Aide à domicile

<u>Investissement</u>

Dépenses	Prévues :	31 555 59 €
	Réalisées :	3 121,33 €
	Restes à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévues :	31 555,59 €
	Réalisées :	20 447,56 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	1 147 562,18 €
	Réalisées :	1 113 834,30 €
Recettes	Prévues :	1 147 562,18 €
	Réalisées :	1 142 423,63 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	16 091,67 €
Fonctionnement :	19 682,15 €
Résultat global :	35 773,82 €

Monsieur Jean GEAY, président de séance, soumet au vote le compte administratif 2025 du budget annexe Aide à domicile qui est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats et Décisions Modificatives 2026

Les affectations de résultats sont approuvées telles que présentées ci-dessous :

Budget principal :

- Compte 1068 : 1 300 000,00 €
- Compte 002 : 442 283,26 €
- Compte 001 : 2 080 461,85 €

Monsieur Jean GEAY, président de séance, soumet au vote l'affectation du résultat du budget principal qui est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe Zones d'Activités :

- Compte 002 : 1 408 795,95 €
- Compte 001 : 995 883,48 €

Monsieur Jean GEAY, président de séance, soumet au vote l'affectation du résultat du budget annexe Zones d'Activités qui est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe Aide à Domicile :

- Compte 002 : 19 682,15 €
- Compte 001 : 16 091,67 €

Monsieur Jean GEAY, président de séance, soumet au vote l'affectation du résultat du budget annexe Aide à domicile qui est adoptée à l'unanimité.

Éléments marquants en section de fonctionnement 2026 :

- Ressources Humaines : Arrivée du Directeur Général des Services au 1er avril 2026.
- Recrutement d'un agent contractuel pour une mission de 8 mois (idéalement à partir de septembre 2026) pour élaborer une charte architecturale et paysagère, en lien avec le CAUE.
- Recettes de la CAF en légère hausse pour la crèche malgré une baisse du taux d'occupation.

Projets d'investissement :

- Extension du complexe sportif de Gémozac : Création d'une salle de bloc (escalade), répondant à une sollicitation de la Fédération Française d'Escalade et du club pour développer la pratique.
  Lancement de l'appel à candidature pour le marché de maîtrise d'œuvre.
- Transformation de l'espace balnéothérapie en trois cabinets médicaux.
- Cabinet de kinésithérapie : l'espace libéré sera dédié au développement du sport santé, en partenariat avec le CDOS (Maison Sport Santé de la Saintonge Romane) et le prestataire Activ'Santé.
- Piscine de Gémozac : Accord de DETR obtenu pour des aménagements intérieurs. Des travaux similaires sont envisagés à Meursac (réfection de l'étanchéité du bassin réalisée début 2026).
- Réhabilitation de l'ancien supermarché Lidl (Gémozac) pour la salle de fitness (actuellement locataire à la pépinière d'entreprises), un brocanteur et conserver l'espace de stockage pour la CDC.
- Ex-distillerie Yon à Gémozac : Site de 5 000 m² en cœur de bourg acquis pour y faire du logement. Dépollution et démolition prévues dans l'été.
  Une subvention de l'Etat a été obtenue au titre du fonds friches.
- Bâtiments de l'entreprise FOUCHE – rue Carnot à Gémozac : 1 hectare de terrain, 6 600 m² de surface couverte, en plein cœur de bourg. En attente des diagnostics avant signature de l'acte d'achat. Réflexion à lancer pour une reconversion mixte (activité économique et/ou logement), en lien avec le CAUE.
- Plateforme de stockage bois-énergie : Extension achevée, doublant la surface couverte de stockage soit 2 000 m². Opération subventionnée par l'ADEME, la Région et la DSIL. L'activité est portée par la société VALDEFIS pour la valorisation du bois local (plaquettes bois, paillage, litière animale).
- Voirie : Augmentation de 25% de l'enveloppe allouée aux communes, soit une dépense supplémentaire de 114 000 € sur le budget CDC.
- Panneaux d'information LED pour les communes demandeuses : procédure d'appel d'offres en cours de finalisation.
- Zone d'activités de Pied Sec (Gémozac) : Projet de requalification de la voirie incluant la zone des bornes d'apport volontaire.

Budgets Aide à domicile

Le service n'est plus déficitaire grâce à la majoration de 3 € du tarif, autorisée par le Département. Excédent de 19 000 € pour l'exercice 2025, dont 15 300 € seront reversés au GCSMS.

Budget principal : décision modificative n° 1

Le Président propose d'adapter les prévisions inscrites au budget primitif du budget principal comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		***Recettes***	
Article(Chap) - Fonction - Opération	*Montant*	*Article(Chap) - Fonction - Opération*	*Montant*
2031 (20) : Frais d'études - 321 - 72	140 000,00 €	001 (001) : Solde d'exécution section investissement - 01	2 080 461,85 €
2031 (20) : Frais d'études - 323 - 91	10 000,00 €	10222 (10) : FCTVA - 01	- 760 000,00 €
2031 (20) : Frais d'études - 845 - 92	20 000,00 €	1068 (10) : Excédents de fonctionnement capitalisés - 01	1 300 000,00 €
2031 (20) : Frais d'études - 321 - 97	- 78 000,00 €	1311 (13) : Subv. transf. Etat et établ. nationaux - 321 - 97	- 210 000,00 €
2031 (20) : Frais d'études - 555 - 98	50 000,00 €	1313 (13) : Subv. transf. Départements - 321 - 72	- 150 000,00 €
2041412 (204) : Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations - 01	507 000,00 €	13241 (13) : Subv. non transf. Commune membre du GFP - 845 - 92	3 157,30 €
21314 (21) : Bâtiments culturels et sportifs - 321 - 72	30 000,00 €	13361 (13) : Dotation équip.territoires ruraux transf - 321 - 72	- 18 439,00 €
21351 (21) : Bâtiments publics - 020 - 74	15 280,15 €	13361 (13) : Dotation équip.territoires ruraux transf - 501 - 81	- 16 200,00 €
21351 (21) : Bâtiments publics - 323 - 91	10 000,00 €	13361 (13) : Dotation équip.territoires ruraux transf - 323 - 91	- 14 000,00 €
21351 (21) : Bâtiments publics - 020 - 95	10 000,00 €	13361 (13) : Dotation équip.territoires ruraux transf - 321 - 97	- 400 000,00 €
21352 (21) : Bâtiments privés - 020 - 95	30 000,00 €	13362 (13) : Dotation de soutien à l'invest local - 321 - 97	- 800 000,00 €
21838 (21) : Autre matériel informatique - 020 - 74	10 000,00 €	1641 (16) : Emprunts en euros - 321 - 72	- 350 500,00 €
2185 (21) : Matériel de téléphonie - 020 - 74	7 200,00 €	1641 (16) : Emprunts en euros - 555 - 93	- 700 000,00 €
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 321 - 72	30 000,00 €	2031 (041) : Frais d'études - 01	30 000,00 €

Dépenses		*Recettes*	
Article(Chap) - Fonction - Opération	*Montant*	*Article(Chap) - Fonction - Opération*	*Montant*
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 01 - 74	- 20 000,00 €	2805 (040) : Licences, logiciels, droits similaires - 01	2 500,00 €
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 331 - 78	- 10 000,00 €	28128 (040) : Autres aménagements de terrains - 01	3 000,00 €
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 020 - 95	30 000,00 €	281314 (040) : Bâtiments culturels et sportifs - 01	3 000,00 €
2313 (23) : Constructions - 321 - 72	200 000,00 €	281321 (040) : Immeubles de rapport - 01	41 000,00 €
2313 (23) : Constructions - 501 - 81	10 000,00 €	281351 (040) : Bâtiments publics - 01	8 000,00 €
2313 (23) : Constructions - 321 - 97	- 1 332 000,00 €	281352 (040) : Bâtiments privés - 01	500,00 €
2317 (041) : Immo. corporelles reçues mise à dispo. - 01	30 000,00 €	281838 (040) : Autre matériel informatique - 01	5 000,00 €
2317 (23) : Immo. corporelles reçues mise à dispo. - 845 - 92	370 000,00 €	28185 (040) : Matériel de téléphonie - 01	5 000,00 €
		28188 (040) : Autres immo. corporelles - 01	7 000,00 €
Total dépenses :	**69 480,15 €**	**Total recettes :**	**69 480,15 €**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		*Recettes*	
Article(Chap) - Fonction - Opération	*Montant*	*Article(Chap) - Fonction - Opération*	*Montant*
60622 (011) : Carburants - 020	2 500,00	002 (002) : Résultat de fonctionnement reporté - 01	442 283,26
60636 (011) : Habillement et vêtements de travail - 020	1 800,00	70611 (70) : Redevances enlèvement ordures ménagères - 01	140 000,00
6132 (011) : Locations immobilières - 01	-1 000,00	7067 (70) : Redev. services périscolaires et enseign - 1	15 000,00
615231 (011) : Entretien, réparations voiries - 845	10 431,38	70841 (70) : Mise à dispo personnel CL de rattach. - 01	1 000,00
6161 (011) : Multirisques - 020	3 000,00	73111 (731) : Impôts directs locaux - 01	-13 893,00
617 (011) : Etudes et recherches - 01	9 000,00	73113 (731) : Taxe sur les surfaces commerciales - 01	4 931,00
6215 (012) : Personnel affecté par la commune du GFP - 321	10 000,00	73114 (731) : Imposition forf. sur entrep. réseaux - 01	24 378,00
6218 (012) : Autre personnel extérieur - 01	5 000,00	73118 (731) : Autres contributions directes - 01	3 500,00

Dépenses		*Recettes*	
Article(Chap) - Fonction - Opération	*Montant*	*Article(Chap) - Fonction - Opération*	*Montant*
6218 (012) : Autre personnel extérieur - 633	25 000,00	73136 (731) : Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond - 01	7 462,00
6245 (011) : Transports de personnes extérieures - 01	15 000,00	731721 (731) : Taxe de séjour - 633	15 000,00
6247 (011) : Transports collectifs - 01	-15 000,00	7351 (73) : Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi. - 01	50 000,00
627 (011) : Services bancaires et assimilés - 7212	1 300,00	7352 (73) : Fraction compensatoire de la CVAE - 01	18 000,00
62878 (011) : Remb. frais à des tiers - 01	-5 000,00	741124 (74) : Dotation d'intercommunalité des EPCI - 01	2 902,00
62878 (011) : Remb. frais à des tiers - 633	-25 000,00	741126 (74) : Dotation de compensation des EPCI - 01	-5 902,00
64131 (012) : Rémunérations - 020	15 000,00	744 (74) : FCTVA - 01	-40 000,00
6417 (012) : Rémunérations des apprentis - 020	4 000,00	74718 (74) : Autres participations Etat - 01	38 500,00
6451 (012) : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. - 020	2 000,00	74832 (74) : Etat - Compensation CET (CVAE et CFE) - 01	-7 000,00
6453 (012) : Cotisations aux caisses de retraites - 020	5 000,00	752 (75) : Revenus des immeubles - 01	-13 000,00
6454 (012) : Cotisations à l'assurance chômage - 020	1 000,00	757341 (75) : Subv.Fonct. communes membres du GFP - 01	-129 229,88
6455 (012) : Cotisations pour assurance du personnel - 020	2 500,00		
6458 (012) : Cotis. aux autres organismes sociaux - 020	3 000,00		
6475 (012) : Médecine du travail, pharmacie - 020	-600,00		
65311 (65) : Indemnités de fonction - 021	9 500,00		
65568 (65) : Autres contributions - 01	50 000,00		
65748 (65) : Subv.fonct.autres personnes droit privé - 01	50 000,00		
65818 (65) : Autres - 01	500,00		
65888 (65) : Autres - 01	300 000,00		
6811 (042) : Dot. amort. immos incorporelles - 01	75 000,00		
Total dépenses :	**553 931,38**	**Total recettes :**	**553 931,38**

Total Dépenses	**623 411,53**	**Total Recettes**	**623 411,53**

Budget annexe Zones d'Activités : décision modificative n° 1

Le Président propose d'adapter les prévisions inscrites au budget primitif du budget annexe Zones d'Activités comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		***Recettes***	
Article(Chap) - Fonction - Opération	*Montant*	*Article(Chap) - Fonction - Opération*	*Montant*
001 (001) : Solde d'exécution section investissement - 01	995 883,48	1641 (16) : Emprunts en euros - 01	988 774,38
		2764 (27) : Créances/particuliers, pers. droit privé - 01	7 109,10
Total dépenses :	**995 883,48**	**Total recettes :**	**995 883,48**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		***Recettes***	
Article(Chap) - Fonction - Opération	*Montant*	*Article(Chap) - Fonction - Opération*	*Montant*
605 (011) : Achats de matériel, équip. et travaux - 01	-130 000,00	002 (002) : Résultat de fonctionnement reporté - 01	1 408 795,95
65888 (65) : Autres - 01	1 538 795,95		
Total dépenses :	**1 408 795,95**	**Total recettes :**	**1 408 795,95**

Total Dépenses	**2 404 679,43**	**Total Recettes**	**2 404 679,43**

Budget annexe Aide à Domicile : décision modificative n° 1

Le Président propose d'adapter les prévisions inscrites au budget primitif du budget annexe Aide à Domicile comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		***Recettes***	
Article(Chap) - Opération	*Montant*	*Article(Chap) - Opération*	*Montant*
491 : Dépréciation des comptes de redevables	2 000,00	001 : Résultat d'investissement	16 091,67
		10222 : FCTVA	-7 000,00
		1641 : Emprunts en euros	-8 091,67
		491 : Dépréciation des comptes de redevables	1 000,00
Total dépenses :	**2 000,00**	**Total recettes :**	**2 000,00**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		*Recettes*	
Article(Chap) - Opération	*Montant*	*Article(Chap) - Opération*	*Montant*
60621 : Combustibles et carburants (STRU)	3 000,00	002 : Résultat d'exploitation	19 682,15
6188 : Autres frais divers (STRU)	2 000,00	6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel (AD)	-7 000,00
6551 : Quote-part de résultat (STRU)	15 300,00	747 : Fonds à engager	15 617,85
6473 : Allocations de chômage (AVS)	10 000,00	778 : Autres produits exceptionnels	2 000,00
Total dépenses :	**30 300,00**	**Total recettes :**	**30 300,00**

Total Dépenses	**32 300,00**	**Total Recettes**	**32 300,00**

Les décisions modificatives sont **adoptées à l'unanimité**.

Achat d'un véhicule à la commune de Gémozac

Achat d'un véhicule utilitaire pour la crèche, pour un montant de 3 300 € hors coût de la carte grise. Ce véhicule permet le transport des repas confectionnés par la société CONVIVIO (cuisine centrale du restaurant scolaire de Gémozac) vers la crèche de Tesson.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Tarifs 2026

Tarifs Piscines :

PISCINE DE GEMOZAC

TICKET ENTREE	Tarifs 2026
Enfants moins de trois ans	Gratuit
Enfants (de trois à moins de seize ans)	3,40 €
Adulte	5,00 €
Centre de loisirs (hors C.D.C.)	2,00 €
Centre de loisirs (C.D.C.)	1,00 €

PISCINE DE GEMOZAC

CARTE DE DIX BAINS	
Enfant	21,40 €
Adulte	28,80 €

PISCINE DE MEURSAC

TICKET ENTREE	Tarifs 2026
Enfants moins de trois ans	Gratuit
Enfants (de trois à moins de seize ans)	3,10 €
Adulte	4,20 €
Centre de loisirs (hors C.D.C.)	2,00 €
Centre de loisirs (C.D.C.)	1,00 €
CARTE DE DIX BAINS	**Tarifs 2026**
Enfant	21,40 €
Adulte	28,80 €
CARTE SAISON	
Enfant	55,00 €
Adulte	73,00 €
La carte devra être nominative	
STAND DE BOISSONS & FRIANDISES	
Gâteau, glace, petit bonbon (barre de mars ou autre)	1,30 €
Boisson non alcoolisée	1,40 €

Les tarifs piscines de Gémozac et Meursac sont adoptés à l'unanimité.

Redevances Ordures Ménagères et Professionnelle :

Redevance domestique :

Type de résidence et composition du foyer	**Tarifs 2026**
1 personne	122 €
2 personnes	224 €
3 personnes	306 €
4 personnes	379 €
5 personnes	433 €
6 personnes et +	451 €
Résidences secondaires	185 €

Redevance professionnelle :

	Tarifs 2026
Forfait de base (FDB)	115 €
Collectivités locales, Ets publics communaux associés. Sont compris dans la tarification les déchets produits à l'occasion des foires, marchés, location de salles des fêtes, écoles ainsi que piscines Contribution par habitant	1,01 €
Services publics de l'Etat et du Département, CCAS, PMI, C.D.C.… pour 1 à 2 actifs	115 €
pour 3 actifs et plus	230 €
Collèges : contribution par demi-pensionnaire	7,20 €
ESAT. par employé et par an (coef 1.30 pour 2 passages/semaine)	7,20 €
Entreprises Entreprises artisanales - commerciales de 1 à 10 actifs	115 €
Entreprises artisanales - commerciales de plus de 10 actifs	230 €

	Tarifs 2026
Professions libérales Secteur prestations de service (banques, assurances,…) Professions médicales et paramédicales de 1 à 2 actifs	115 €
3 actifs et plus	230 €
TANDEM EDUCADIS par place	79,50 €
Les Jardins de la Source par place	79,50 €
Maison d'accueil spécialisé par lit/mois	12,85 €
Maisons de retraite par lit/mois	14,35 €
Hôtels 1 FDB par tranche de 10 chambres	115 €
Hôtels, Cafés, restaurants 1 à 2 actifs	230 €
3 à 4 actifs	345 €
5 actifs et plus	460 €
Campings par emplacement	13,70 €
Auberges à la ferme	115 €
Gîtes	
2/3 places	147 €
4/5 places	167 €
6/7 places	187 €
8 à 10 places	208 €
11 à 15 places	237 €
16 à 20 places	283 €
21 et plus	330 €

	Tarifs 2026
Chambres d'hôtes 1 chambre d'hôtes	24,50 €
2 chambres d'hôtes	45,50 €
3 chambres d'hôtes	60,00 €
4 chambres d'hôtes	75,50 €
5 chambres d'hôtes	90,00 €
au-delà de 5 chambres d'hôtes : tarif 5 chambres + 50 % du tarif 1 chambre (pour toute chambre supplémentaire)	
Tables d'hôtes 1 FDB + redevance chambres d'hôtes (s'il y a lieu)	115 €
Maison Familiale Rurale de Cravans	2 995 €

Les tarifs de la redevances Ordures Ménagères et Professionnelle sont adoptés à l'unanimité.

Adhésion au prélèvement automatique

Adhésion au prélèvement automatique pour la crèche, le service d'aide à domicile et les redevances Ordures Ménagères et Professionnelle.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Subventions aux associations

Le Conseil communautaire décide d'allouer aux associations, pour l'année 2026, les subventions suivantes :

Article 65748	***Subventions votées***
Associations à caractère social et humanitaire	
Secours Catholique	4 000,00 €
SOLGEMO - aide alimentaire : aide au fonctionnement	3 000,00 €
Les Restos du Cœur	2 000,00 €
Associations pour le développement économique et l'animation rurale	
G.E.DA.R.	500,00 €
Vélorail de Saintonge	9 540,00 €
Associations à caractère sportif	
APOGE - Boucles Nationales du printemps	8 000,00 €
APOGE - Equipe	3 000,00 €
GEMOZAC ESCALADE MONTAGNE : championnat de France des 10 et 11/05/2025	2 500,00 €
Ligue Nouvelle Aquitaine Montagne Escalade : championnat régional U11 U 13 (**28 et 29 mars 2026**)	1 500,00 €
Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Charente-Maritime : participation au développement de la Maison sport santé sur le territoire de la CDC dans le cadre du Contrat Local de Santé	1 500,00 €
Moto club des Groies - Saint-Simon de Pellouaille	26 000,00 €
Moto club des Groies - Saint-Simon de Pellouaille - fonctionnement	1 000,00 €
Société hippique de Gémozac	1 000,00 €
Société hippique de St Simon de Pellouaille (5 000 + 1 000)	6 000,00 €
Association d'anciens combattants	
FNACA	600,00 €
Divers	
ADIL (agence départementale pour l'information sur le logement)	1 040,00 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	1 500,00 €

Article 65748	*Subventions votées*
Enfance - jeunesse	
ADOS Loisirs - Espace Forum Solidaire - guide asso	10 000,00 €
Association brin d'Eveil de Berneuil (assistantes maternelles)	300,00 €
Association Le Bonheur est dans le Parc (assistantes maternelles)	1 000,00 €

Centres de loisirs de Gémozac et Rétaud :

Le Président propose de verser à :

- l'Association Familles Rurales de Gémozac un complément de subvention au titre des exercices 2024 et 2025 de 21 300 euros et un second acompte de 10 000 euros au titre l'exercice 2026.
- l'Association Familles Rurales de Rétaud un second acompte de 10 000 euros au titre de l'exercice 2026.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Les subventions sont adoptées à l'unanimité.

Autorisation du Président à signer les conventions avec les associations et autres organismes

M. GIRARD présente les conventions suivantes :

- ✓ Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Charente-Maritime : mission renforcée de conseils aux particuliers, aux professionnels et aux maîtres d'ouvrage ainsi que l'accompagnement et l'encadrement un(e) chargé(e) de mission pour la rédaction de la charte de territoire ci-dessus mentionnée sur une durée de 8 mois (à compter de septembre 2026 et jusqu'à Avril 2027 inclus),
- ✓ Mission Locale : accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et sensibilisation/accompagnement à la création d'entreprise,
- ✓ Fédération Régionale des groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime : actions en matière de lutte contre les nuisibles,
- ✓ Société Protectrice des Animaux de Saintes : convention de fourrière.

Le Président, à l'unanimité, est autorisé à signer les conventions présentées précédemment.

Voirie

- **Fonds de concours** : Le Maire de Meursac informe que le versement d'un fonds de concours par sa commune n'est plus nécessaire.
- **Classement en voirie communautaire** :
  La commune de Thaims a souhaité intégrer les voies mentionnées ci-dessous dans la voirie communautaire :

N° de la voie	Appellation de la voie	Longueur en ml
VCc 101	Rue des Monts Levray	230
VCc 102	Rue de la Mairie	177

La commune de Berneuil a souhaité intégrer la place mentionnée ci-dessous dans la voirie communautaire :

N° de la voie	Appellation de la voie	Surface en m2
VCc 204	Place du Port (Courcion)	320

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Répartition de la Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance (TEIT-LD)

Le Président précise que la CDC a perçu 26 651 euros au titre de la TEITD-LD.
Cette somme doit être ventilée au prorata du linéaire de voirie communale. La répartition proposée est la suivante :

	Linéaire	Répartition TEIT-LD
CDC	496 889	25 576,40 €
Cravans	3 437	176,91 €
Gémozac	9 417	484,72 €
Jazennes	70	3,60 €

	Linéaire	Répartition TEIT-LD
Meursac	1 161	59,76 €
Rioux	1 602	82,46 €
St André de Lidon	1 818	93,58 €
St Simon de Pellouaille	256	13,18 €
Tesson	510	26,25 €
Thézac	1 522	78,34 €
Villars en Pons	1 084	55,80 €
	517 766	26 651,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir, délibéré, à l'unanimité, approuve les modalités de répartition de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance entre les communes, sur la base des linéaires de voirie et autorise le Président à procéder au reversement de cette taxe à chaque commune concernée.

Charte partenariale avec le Service de Gestion Comptable de Royan

Renouvellement de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Le Conseil communautaire, après en avoir, délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer la Charte partenariale avec le SGC de Royan.

Agence France Locale (AFL) : octroi de la garantie

Délibération de début de mandat pour l'octroi de la garantie de la CDC pour les prêts réalisés auprès de l'AFL.
A ce jour, la CDC, adhérente de l'AFL, n'a pas contracté d'emprunt par son intermédiaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Président précise qu'il convient de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.
Sur proposition du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Après appel à candidatures, les représentants de la Commission d'Appel d'Offres ont été élus à l'unanimité :

Titulaires	
Jean-Michel	CHATELIER
Francis	LUDWIG
Philippe	SOULISSE
Philippe	KLEBER
Pascal	LAVERGNE

Suppléants	
Christelle	HURTADO
Thierry	AUDEBERT
Jean	GEAY
Dominique	FRADIN
Cyril	ARRIVÉ

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

M. GIRARD présente la liste, sur proposition des Maires, des membres susceptibles de participer à la Commission Intercommunales des Impôts Directs :

NOM	Date de naissance	adresse	CP	Commune	Imposition directe locale
DARANLOT Christophe	16/02/1959	5 impasse des Chaillées	17460	BERNEUIL	TF
REIGNIER Joël	29/09/1953	8 rue Chez Couturier	17460	BERNEUIL	TF
ALLAIN Jacques	28/04/1947	11 route du Gerzeau - La Petite Mercerie	17260	CRAVANS	TF
FRADIN Dominique	17/03/1967	6 route de la Grande Mercerie	17260	CRAVANS	TF
COUDRET Laurent	05/06/1969	1 rue du Bois du Fief	17260	CRAVANS	TF/CFE
BOUGNOTEAU Adrien	20/05/1989	11 Les Parpaillons	17260	GEMOZAC	TF/CFE
OSSATO Jérôme	03/01/1980	44 rue Gambetta	17260	GEMOZAC	CFE
JOUGOURD Thierry	15/01/1965	5 zone commerciale Pied Sec	17260	GEMOZAC	TF/CFE
DUZON Viviane	22/12/1965	Labattut	17260	GEMOZAC	TF/CFE
PAVARD Jean-Christophe	25/01/1979	7 A rue des Frênes	17260	GEMOZAC	TF/CFE
CHARRIER Jean-Yves	14/02/1970	7 C rue des Frêne	17260	GEMOZAC	CFE

NOM	Date de naissance	adresse	CP	Commune	Imposition directe locale
MASSIAS Yves	13/11/1952	52 rue des Peupliers	17260	JAZENNES	TF
GAULT Joël	06/09/1951	54 rue des Chênes	17260	JAZENNES	CFE
LAPREE Véronique	24/01/1960	Chemin du Romarin	17120	MEURSAC	TF
LABATUT Jaques	05/04/1946	15 rue de la Valade	17120	MEURSAC	TF
BOITTEAU Claude	19/04/1942	La Groie	17120	MEURSAC	TF
GEORGEON Thierry	21/08/1975	9 rue des Brandets	17260	MONTPELLIER DE MEDILLAN	TF
LAINE Christian	25/11/1962	19 route de Saintes	17260	MONTPELLIER DE MEDILLAN	TF
PEROTIN Michel	22/06/1958	15 Chez Merle	17460	RETAUD	TF
FLEURET Séverine	26/03/1981	1 route de Cozes	17460	RETAUD	CFE
PATOUR Jean-Claude	23/08/1948	2 chemin de l'Ardiller	17460	RETAUD	TF
LAPREE Frédéric	25/04/1968	5 rue des Brousses	17460	RIOUX	TF
BODIN Jean-Joël	15/01/1956	2 rue de la Croisée	17460	RIOUX	TF
BONNIN Francis	06/01/1961	3 rue St Jacques	17460	RIOUX	TF
MAURIN Nicole	14/07/1950	37 route de Saintes	17260	ST ANDRE DE LIDON	TF
HURTADO Christelle	31/08/1976	4 B rue de Chez Viguiaud	17260	ST ANDRE DE LIDON	TF
SOITEL Patrice	11/09/1957	10 allée du Parc	17260	ST ANDRE DE LIDON	TF
DUPUIS Françoise	04/08/1959	5 chemin des Groies	17260	ST SIMON DE PELLOUAILLE	TF
GUITTON Daniel	28/06/1956	9 chemin des Seguineries	17260	ST SIMON DE PELLOUAILLE	TF
TERRIEN Serge	02/05/1958	12 rue de La Parge	17260	TANZAC	TF
BOUTON Gérard	28/08/1949	4 chemin de la Pierrière	17460	TESSON	TF
LEGER Béatrice	20/04/1951	5 rue du Moulin Creugnet	17460	TESSON	TF
DUBOIS Jacques	08/07/1955	4 place Monconseil	17460	TESSON	TF
KRÉMEUR Charles	19/08/1984	20 impasse de Langlade	17120	THAIMS	TF/CFE
BERTET Anaïs	04/06/1985	4 impasse des Lauriers	17600	THEZAC	TF
LIGNER Maria-Lina	19/01/1969	9 rue de Fontrouil	17600	THEZAC	TF
PIERRE Pascal	01/12/1959	35 rue de la Chade	17260	VILLARS EN PONS	TF
LUDWIG Francis	29/10/1967	10 rue des Faures	17260	VILLARS EN PONS	TF
GEAY Jean	11/06/1952	10 rue des Passeroses	17260	VIROLLET	TF
COUTURE Roger	06/09/1946	17 rue du Puits	17260	VIROLLET	TF

La désignation des commissaires sera effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques.

Charentes Tourisme : convention de partenariat 2026-2028 - Stratégie œnotouristique des Charentes

Convention de partenariat 2026-2028 pour la stratégie œnotouristique des Charentes.
Montant de la cotisation annuelle : 1 400 €.

Le Président est autorisé, à l'unanimité, à signer la convention avec Charentes Tourisme.

Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique de Nouvelle-Aquitaine : convention de partenariat pour l'accompagnement des agriculteurs biologiques

Convention de partenariat pour l'accompagnement des agriculteurs biologiques, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT).
Coût unitaire 2 700 € TTC par accompagnement individuel.

Le Président est autorisé, à l'unanimité, à signer la convention avec la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique de Nouvelle-Aquitaine.

Chambre d'agriculture interdépartementale Charente Maritime – Deux Sèvres

Convention annuelle de partenariat pour l'accompagnement des agriculteurs et porteurs de projets (cession/transmission d'exploitation).

Le Président est autorisé, à l'unanimité, à signer la convention avec la Chambre d'Agriculture Interdépartementale Charente-Maritime – Deux-Sèvres

Compte-rendu des délégations au Président

Décision n° 2026-06
Marché de restructuration du pôle médical de Gémozac
Avenant n° 2 au marché – lot 7 : Peinture / isolation par l'extérieur

SARL GUIARD Fabrice plus-value dont le montant s'élève à	350,00 € H.T.
En conséquence le montant du marché (y compris avenant n°1) de	21 408,83 € H.T.
Est porté à	**21 758,83 € HT**

Questions diverses

- **PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) :**
  Les communes doivent se prononcer d'ici juillet 2027 sur le passage au PLUI. En l'absence de délibération contraire d'un certain nombre de communes, le transfert sera automatique. La DDTM sera sollicitée pour une réunion sur le sujet.
- **Charte architecturale et paysagère :**
  Une réunion d'information est programmée le 19 juin 2026 à 14h30 avec le CAUE, la DDTM et l'Architecte des Bâtiments de France.
- **Actualisation des éléments de confort (Impôts)** :
  Dispositif présenté par M. HERVET, conseiller aux décideurs locaux : Les maires peuvent demander avant le 30 septembre une actualisation d'office des bases locatives (eau, électricité, sanitaires…), principalement pour les logements anciens n'ayant pas fait l'objet de déclarations.

La séance est levée à 20h20.

Le Président,	Le secrétaire de séance,
Loïc GIRARD	Monique BELIS